

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 12 mars 2018 à 17h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : monsieur Florent Ricard, conseiller.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

18-03-12-4595 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du lundi 12 mars 2018 à 17 h 35.

Adopté

Séance extraordinaire du lundi 12 mars 2018, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Emprunt par billets au montant de 699 400 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 724-2005;
- D) Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 724-2005;
- E) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

18-03-12-4596 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 12 mars 2018 tel que présenté.

Adopté

Emprunt par billets au montant de 699 400 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 724-2005

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Huntingdon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 699 400 \$ qui sera réalisé le 20 mars 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
724-2005	699 400 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 724-2005, la Ville de Huntingdon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

18-03-12-4597

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 mars 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire André Brunette et la trésorierière Johanne Hébert;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	61 100 \$	
2020.	63 000 \$	
2021.	64 800 \$	
2022.	66 700 \$	
2023.	68 700 \$	(à payer en 2023)
2023.	375 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 724-2005 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté

Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 724-2005

Considérant que la Ville de Huntingdon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Services d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 mars 2018, au montant de 699 400 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

61 100 \$	2,00000 %	2019
63 000 \$	2,25000 %	2020
64 800 \$	2,50000 %	2021
66 700 \$	2,65000 %	2022
443 800 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,66200

Coût réel : 3,07422 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

61 100 \$	3,43000 %	2019
63 000 \$	3,43000 %	2020
64 800 \$	3,43000 %	2021
66 700 \$	3,43000 %	2022
443 800 \$	3,43000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,43000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse :

18-03-12-4598

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville de Huntingdon accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 20 mars 2018 au montant de 699 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 724-2005. Ce billet est émis au prix de 98,66200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

18-03-12-4599

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 17h 51.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière de séance